L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de [illegible] No 82. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 AVRIL 1877. 30me Année.

DUFOUR & LIBERT,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN 24 AVRIL.

SPECTACLES.

Mardi, 24 Avril 1877.
ALCAZAR—Chansonnettes, opérettes, bal.

LA DELIVRANCE.

Il y a quinze ans à pareil jour que la flotte de l'amiral Farragut grâce à la vapeur, passait les forts Jackson et St. Philippe que l'on avait cru jusqu'alors infranchissable, et la Nouvelle-Orléans, d'orgueilleusement d'avoir été "prise" par l'Anglais en 1814-15, se trouvait virtuellement une ville prise.

C'est une coïncidence étrange que l'anniversaire de cette capture mémorable qui jeta un si grand rôle sur l'issue de la guerre de sécession, tombe le jour où se produit la cessation de l'intervention fédérale dans les affaires gouvernementales de la Louisiane. Le 24 avril 1877 termine la contrepartie du 24 avril 1862.

Il y a quinze ans, la Louisiane qui avait cherché l'indépendance dans la lutte armée, succombait sous une force supérieure et elle payait sa témérité par une longue sujétion.

Ce n'est pas à la force physique qu'elle doit aujourd'hui de recouvrer sa liberté, c'est à la force morale que lui a donnée une persistance courageuse à revendiquer ses droits. L'arme pacifique du bulletin avait été deux fois brisée dans ses mains par le sabre d'un soldat brutal placé par les fauteurs de la guerre en vigueur momentanément du principe américain du fusil de Washington. Sans abaisser, découragé, le peuple de la Louisiane en a ramassé les tronçons et a réussi à remporter une victoire que la fraude a vainement essayé de lui enlever, parce qu'un nouveau Président s'étant inspiré et tenant compte de l'opinion publique, a refusé de prostituer, une fois de plus, le pouvoir fédéral en le mettant au service de cette fraude.

Le 24 avril 1877 sera une date heureuse dans les annales de la Législature. Après une sombre période de seize années d'iniquités, de deuil, de souffrances physiques et d'épreuves morales, nous voyons enfin luire le jour si ardemment désiré de la délivrance et se faire dans notre ciel politique si chargé de nuages, une éclaircie qui nous permet d'espérer encore quelques beaux jours.

Saluons donc avec confiance l'avenir nouveau qui s'offre à nous et préparons-nous à avancer d'un pas rapide dans la voie, désormais libre, ouverte à notre activité, en mettant à profit l'expérience que nous avons acquise et les amers enseignements de nos malheurs passés.

Un régime nouveau s'inaugure aujourd'hui. Il ne faut pas se faire d'illusions et croire que sa mission sera simple et facile. Les efforts de toutes les intelligences, le concours de toutes les consciences honnêtes seront nécessaires pour faire prospérer à la victoire que nous célébrons tous ses fruits légitimes.

Le peuple de la Louisiane est libre. Cela est vrai et nous sommes pénétré de la grandeur de ce résultat obtenu après tant d'efforts héroïques. Mais de l'usage qu'il fera de cette liberté va dépendre sa destinée future, et le patriotisme et le dévouement des enfants de la Louisiane sont plus nécessaires que jamais pour assurer son retour à un état social à la fois prospère et heureux.

La confiance est cependant, revenue dans les cœurs et son influence vivifiante ne tardera pas à faire sentir ses bienfaisants effets. Elle faillitera l'œuvre de la réconciliation, l'établissement de la concorde, elle donnera un essor nouveau à toutes les branches d'industrie et de commerce, et elle ramènera ainsi avec le travail, la joie et le contentement à des milliers de foyers désolés.

Le choix du sénateur.

Nous félicitons hautement les membres conservateurs et démocrates de la Législature d'être parvenus à s'entendre sur le choix d'un candidat au Sénat des Etats-Unis. Nous n'attendions pas moins de leur patriotisme. Ils ont ainsi déjoué les intrigues qui avaient pour objet de diviser leurs votes afin de faire passer un candidat républicain.

La réunion au caucus qui a été tenue hier après la séance, comptait 81 membres. Chacun de ces membres s'est engagé à voter pour le candidat qui obtiendrait la majorité des voix dans cette réunion et il a été procédé au vote. Le résultat final a été la nomination du juge Spofford comme le candidat du caucus.

Quels que fussent les titres des autres candidats et quelles que fussent les préférences personnelles qu'ils inspiraient, la nomination du juge Spofford est de celles qui ne peuvent laisser de regrets à personne. Elle a été accueillie dans la communauté avec une faveur marquée.

Nous avions recommandé la candidature du juge Spofford dans ces colonnes et nous ne pouvons qu'applaudir de tout cœur au choix qu'ont fait nos amis de la Législature.

Ancien juge de la Cour Suprême de la Louisiane, juriste éminent, homme d'une haute valeur intellectuelle, d'une droiture irréprochable, d'une dignité personnelle qui impose le respect, M. Spofford ne peut que faire le plus grand honneur à la Louisiane en la représentant au Sénat des Etats-Unis, où il prendra une place marquante.

Les démocrates-conservateurs s'étant mis d'accord et ayant la majorité en séance des deux Chambres réunies, il ne peut plus s'élever de difficulté et nous pouvons dès le juge Spofford sera élu aujourd'hui au premier tour de scrutin.

Cette élection terminée, la Législature n'aurait plus qu'à s'ajourner, mais on nous dit que l'ajournement n'aura lieu que mercredi après la prise de possession de la Maison d'Etat par les autorités légales.

L'ARGENT DES CONTRIBUABLES.—Nous apprécions les raisons qui ont poussé le gouvernement et la Législature légale à faire quelques concessions préalables pour en finir avec le pseudo gouvernement de Packard, mais nos législateurs ne doivent pas oublier que la résistance factieuse à la volonté du peuple a déjà doublé les dépenses régulières de l'ensemble et coûté à la population des sacrifices qu'on peut évaluer à plusieurs millions.

Le sentiment public n'est fortement prononcé contre l'emploi des fonds de milices pour payer la garnison de l'Hôtel de Ville qui, depuis trois mois, défie l'autorité légale. Si une promesse a été faite d'abandonner une certaine somme aux chiens de Packard, nous n'insistons pas sur ce qu'elle a de répréhensible, mais si d'autres exigences se sont produites (comme le bruit en court) elles doivent être péremptoirement repoussées. L'argent des contribuables ne doit pas servir à payer les frais de la guerre entreprise par des sangsues publics.

Six cheminées françaises pour $13 et six cheminées extra fines pour $16, chez Victor Nippert. Que les marchands en fassent.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—Le libraire Hubert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 7 avril de l'*Illustration* et du journal *Illustré*.

$10,000
$10,000
$10,000
Grand Extraordinaire
Au profitable tirage annuel
De la Loterie de la Louisiane
Mardi, 1er mai.
$10,000
$10,000
$10,000

DUEL.—Hier matin, à 7 heures, un duel au pistolet a eu lieu entre MM. Jules Bouligny et Jules Dufour, rédacteur du journal *l'Abeille*. Le premier a été légèrement blessé à la cuisse droite. Le second a reçu une balle dans le bras droit, qui a fracturé l'humérus. Les deux blessés sont hors de danger.

Le duel a eu lieu à Pointe Coupée, à 7 milles de Morganza, sur la rive droite du Mississippi. Les témoins de M. Bouligny étaient MM. Alfred Roman et Jules Dufour, et ceux de M. Dufour, MM. Bouligny et Lallande.

Les deux adversaires ont échangé deux balles chacun, à la distance de 30 pas.

Le combat a duré environ 15 minutes.

Les causes de ce duel sont restées secrètes.

Le docteur Lallande, qui a assisté M. Dufour, a déclaré que la blessure de son client n'était pas dangereuse.

Le docteur Roman, qui a assisté M. Bouligny, a déclaré que la blessure de son client était grave, mais qu'elle ne mettait pas sa vie en danger.

Les deux blessés ont été ramenés en ville dans la matinée.

Hier, vers les 3 heures du matin, deux individus, dont l'identité n'a pas été établie, ont été arrêtés, rue Josephine, entre les rues Dryades et Clara. La première portait un revolver, et l'autre un couteau à poignée d'ivoire. Ils ont été conduits au poste de police.

Hier, vers 1 heure de l'après-midi, un individu, dont le nom n'a pas été connu, a été arrêté, rue Bienville, entre les rues Carondelet et Baronne, pour avoir proféré des menaces contre la vie d'un autre individu. Il a été conduit au poste de police.

Hier, vers 2 heures de l'après-midi, un individu, dont le nom n'a pas été connu, a été arrêté, rue Bienville, entre les rues Carondelet et Baronne, pour avoir proféré des menaces contre la vie d'un autre individu. Il a été conduit au poste de police.

Hier, vers 3 heures de l'après-midi, un individu, dont le nom n'a pas été connu, a été arrêté, rue Bienville, entre les rues Carondelet et Baronne, pour avoir proféré des menaces contre la vie d'un autre individu. Il a été conduit au poste de police.

Hier, vers 4 heures de l'après-midi, un individu, dont le nom n'a pas été connu, a été arrêté, rue Bienville, entre les rues Carondelet et Baronne, pour avoir proféré des menaces contre la vie d'un autre individu. Il a été conduit au poste de police.

Hier, vers 5 heures de l'après-midi, un individu, dont le nom n'a pas été connu, a été arrêté, rue Bienville, entre les rues Carondelet et Baronne, pour avoir proféré des menaces contre la vie d'un autre individu. Il a été conduit au poste de police.

Hier, vers 6 heures de l'après-midi, un individu, dont le nom n'a pas été connu, a été arrêté, rue Bienville, entre les rues Carondelet et Baronne, pour avoir proféré des menaces contre la vie d'un autre individu. Il a été conduit au poste de police.

Hier, vers 7 heures de l'après-midi, un individu, dont le nom n'a pas été connu, a été arrêté, rue Bienville, entre les rues Carondelet et Baronne, pour avoir proféré des menaces contre la vie d'un autre individu. Il a été conduit au poste de police.

Hier, vers 8 heures de l'après-midi, un individu, dont le nom n'a pas été connu, a été arrêté, rue Bienville, entre les rues Carondelet et Baronne, pour avoir proféré des menaces contre la vie d'un autre individu. Il a été conduit au poste de police.

Hier, vers 9 heures de l'après-midi, un individu, dont le nom n'a pas été connu, a été arrêté, rue Bienville, entre les rues Carondelet et Baronne, pour avoir proféré des menaces contre la vie d'un autre individu. Il a été conduit au poste de police.

Hier, vers 10 heures de l'après-midi, un individu, dont le nom n'a pas été connu, a été arrêté, rue Bienville, entre les rues Carondelet et Baronne, pour avoir proféré des menaces contre la vie d'un autre individu. Il a été conduit au poste de police.

Hier, vers 11 heures de l'après-midi, un individu, dont le nom n'a pas été connu, a été arrêté, rue Bienville, entre les rues Carondelet et Baronne, pour avoir proféré des menaces contre la vie d'un autre individu. Il a été conduit au poste de police.

Hier, vers 12 heures de l'après-midi, un individu, dont le nom n'a pas été connu, a été arrêté, rue Bienville, entre les rues Carondelet et Baronne, pour avoir proféré des menaces contre la vie d'un autre individu. Il a été conduit